



Compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2009

Présents : BARDOU G – BEDOS D - BONVALET D - CAZENAVE M – ESTEBAN P – GOUTY M - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN R – MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M

Absents : ADELL JM - BERRETTE Sarah

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du conseil du 14 mai 2009. Monsieur Raymond Martin demande de rajouter une précision concernant la randonnée du « collectif de défense du Causse », de mentionner qu'aucune concertation préalable n'a eu lieu avec cette association. Le conseil municipal adopte ce compte-rendu à l'unanimité. Monsieur Bardou précise que malgré l'interdiction de la commune pour l'organisation de cette randonnée, celle-ci a eu lieu sur la commune le 14 juin dernier.

I – EXTENSION DE L'ÉCOLE ET CREATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer pour le choix des entreprises pour l'extension de l'école et la création d'un restaurant scolaire. En accord avec le maître d'œuvre, OMLB, les critères retenus pour l'attribution des lots sont : mémoire technique 60 %, prix 40 %. Après négociation, les offres présentées sont les suivantes :

Lot 1 : V.R.D.

TPSO : 246 665.60 € HT - COLAS GROUPEMENT : 320 298.65 € HT - FRANCES : 309 802.84 € HT - SFTP : 300 000.00 € HT - MALET : 299 972.61 € HT - BRAULT : 267 012.50 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la mieux disante Brault pour un montant de 267 012.50 € HT.

Lot 2 : GROS ŒUVRE

HERNANDEZ : 247 259.00 € HT - GRAND SUD BTP : 289 303.32 € HT - CGC : 286 989.22 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la moins disante Hernandez pour un montant de 247 259.00 € HT.

Lot 3 : ETANCHEITE

SEM ETANCHEITE : 22 923.40 € HT - MIE : 21 050.00 € HT - MEDITERRANEE ETANCHEITE : 16 315.00 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la mieux disante SEM pour un montant de 22 923.40 € HT

Lot 4 : MENUISERIE EXTERIEURE ALU

ZONCA : 46 999.82 € HT - ROQ ALU : 42 361.00 € HT - NORMAND : 43 060.19 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la moins disante ROQ ALU pour un montant de 42 361.00 € HT.

Lot 5 : SERRURERIE

SOBAT : 46 513.00 € HT – SOMETAL : 42 064.00 € HT - MANES : 41 000.00 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la moins disante MANES pour un montant de 41 000 € HT

Lot 6 : MENUISERIE BOIS

COUDERC : 22 000.00 € HT – MILHES : 24 687.19 € HT – GOMEZ : 22 130.00 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la moins disante COUDERC pour un montant de 22 000 € HT

Lot 7 : CLOISONS – FAUX DOUBLAGES - PLATRERIE

PPS : 22 468.50 € HT – ETEO : 22 487.56 € HT - MEGUEULE : 19 516.05 € HT

COULEURS LOCALES : 29 778.34 € HT – FERRE : 21 546.10 € HT – ISOPLUS : 22 456.21 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la mieux disante FERRE pour un montant de 21 546.10 € HT

Lot 8 : CARRELAGE – FAIENCE

SUP CARO : 21 023.67 € HT - OP CARRELAGE : 20 852.12 € HT - REINAUDO : 24 422.35 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la mieux disante SUP CARO pour un montant de 21 023.67 €

Lot 9 : SOLS SOUPLES

CONEJERO : 5 698.50 € HT - ATELIER DU SOL : 6 498.78 € HT - TEFFRI SUD : 6 629.25 € HT – CHUECOS : 5 634.84 € HT - LIBES : 8 000.00 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la moins disante CHUECOS pour un montant de 5 634.83 € HT

Lot 10 : PEINTURE – NETTOYAGE

LCD : 4 711.84 € HT - LIBES : 8 500.00 € HT – RAYSSEGUIER : 10 703.58 € HT – EBP : 5 883.46 € HT - COULEURS

LOCALES : 13 250.00 € HT - CONEJERO : 7 113.20 € HT - TEFFRI SUD : 6 460.49 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise la moins disante LCD pour un montant de 4 711.84 € HT

Lot 11 : PLOMBERIE

BEZIERS CHAUFFAGE : 29 998.66 € HT - HENRY : 24 000.00 € HT - ECO LOGIS : 29 990.00 € HT - SANICLIMATHERN : 25 925.27 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la moins disante HENRY pour un montant de 24 000 € HT

Lot 12 : ELECTRICITE

SUAU : 66 361.00 € HT – SOLATEL : 51 000.00 € HT - BARON : 58 000.00 € HT – HENRY : 64 000.00 € HT - CAUSSELEC : 52 000.00 € HT - BOUSQUET : 58 431.50 € HT – RODELEC : 45 404.00 € HT - ELECTRICITE SERVICE : 63 436.34 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise la mieux disante CAUSSELEC pour un montant de 52 000 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les propositions de Monsieur le Maire.

Les entreprises retenues sont donc les suivantes

Lot 1 : VRD : **BRAULT** : 267 012.50 € HT

Lot 2 : GROS ŒUVRE : Entreprise **HERNANDEZ** : 247 259.00 € HT

Lot 3 : ETANCHEITE : Société **SEM** : 22 923.40 € HT

Lot 4 : Menuiserie Extérieure Alu : Entreprise **ROQ ALU** : 42 361.00 € HT

Lot 5 : SERRURERIE : Entreprise **MANES** : 41 000.00 € HT

Lot 6 : MENUISERIE BOIS : Entreprise **COUDERC** : 22 000.00 € HT

Lot 7 : CLOISONS – DOUBLAGE : Entreprise **FERRE** : 21 546.10 € HT

Lot 8 : CARRELAGE – FAIENCE : Entreprise **SUP CARO** : 21 023.67 € HT

Lot 9 : SOLS SOUPLES : Entreprise **CHUECOS** : 5 634.84 € HT

Lot 10 : PEINTURE – NETTOYAGE : ENTREPRISE **LCD** : 4 711.84 € HT

Lot 11 : PLOMBERIE SANITAIRE : Entreprise **HENRY** : 24 000.00 € HT

Lot 12 : ELECTRICITE : Entreprise **CAUSSELEC** : 52 000.00 € HT

Soit un montant total HT de 771 472.35 € HT

II – CONVENTION « ECOLE NUMERIQUE RURALE »

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a adopté lors du dernier conseil municipal du 14 mai 2009 une convention avec l'Etat pour la mise en place de l'école numérique rurale (c'est-à-dire l'équipement d'ordinateurs, vidéo projecteur, ordinateurs portables, armoire de rangement) pour faciliter l'enseignement et une convention entre l'Etat et la commune. Il précise que notre commune a été retenue par l'Inspection d'académie de l'Hérault et ce projet sera mis en place dans le courant de l'année. Le coût de ce projet (matériel) est de 13 288.00 € TTC et la commune bénéficie d'une subvention de 9 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce projet.

III – OPERATION FACADES : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'OPERATION FACADES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2009 fixant l'enveloppe globale de 10 000 € (500 € par façade) allouée par la commune aux Neffiessois pour les travaux de ravalement de façade dans le cadre d'un partenariat avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Il convient de signer une convention de partenariat avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention.

IV - DM SPEA : N° 1

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que les taxes de l'Agence de l'eau (pollution domestique et modernisation des réseaux) prélevées sur les factures d'eau sont reversées à l'Agence de l'Eau.

Ces taxes ont été budgétisées au compte 637. Suite à une réforme de la comptabilité, le percepteur a demandé de les inscrire au compte 701249 et 706129 au lieu du compte 637. Il convient donc de faire une DM.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette DM.

V – INDEMNITES ALLOUEES AUX EMPLOYES POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de rémunérer le personnel communal ayant effectué des travaux supplémentaires le dimanche 7 juin 2009 lors des élections européennes.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette rémunération.

VI - EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'embauche de 15 jeunes saisonniers pendant les vacances d'été à compter du 29 juin 2009 jusqu'au 28 août 2009, à raison de 20 h par semaine, pour une durée de 3 semaines, rémunérées au SMIC.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

VII – LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'un employé communal qui avait loué gratuitement une salle communale, l'a rendue non nettoyée. En effet, les employés communaux bénéficient de la gratuité de la location des salles. Il propose donc au conseil municipal de mettre en place une caution de 150 € pour le personnel communal, qui sera encaissée en cas de non nettoyage de la salle et de maintenir la gratuité de la location.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la gratuité des salles et la caution de 150 € pour les agents communaux.

VIII – QUESTION DIVERSE

Prime pour un stagiaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étudiante a effectué un stage à la mairie dans le cadre de ses études du 9 au 26 juin 2009 et a participé au relevé des compteurs d'eau. Il propose au conseil de lui attribuer une prime de 150 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

IX – INFORMATIONS

1) Installation d'une borne SFR

L'entreprise Graniou a écrit à la commune pour l'installation d'une borne SFR sur un terrain situé sur la commune « Route de Fontès ». Cette entreprise avait déjà proposé un emplacement près du stade et du bassin d'eau potable qui n'avait pas été retenu par le conseil municipal. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de se rendre sur le site pour situer l'emplacement et de reporter la décision lors d'un prochain conseil.

2) Présentation du rapport d'activité de la communauté des communes pour l'année 2008

Monsieur Bedos présente le rapport d'activité de la communauté des communes pour l'année 2008. Il précise que les finances de la communauté des communes se sont améliorées, grâce à la compétence des ordures ménagères.

Les projets pour l'année 2009 sont les suivants : ZAE à Roujan (zone artisanale et d'habitation), projet de Cassan, centre pour autistes à Pouzolles, création de relais assistance maternelle, création d'une crèche intercommunale en partenariat avec la CAF. De plus, la communauté va recruter 2 CAE. Les personnes intéressées peuvent déposer leurs candidatures avant le 10 juillet 2009.

3) Ouverture des WC publics

Monsieur Max Gouty demande si les wc publics seront ouverts cet été lors des festivités. Monsieur le Maire répond qu'ils seront ouverts.

4) Champ photovoltaïque

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'il a reçu une entreprise qui souhaite installer un champ de panneaux photovoltaïques sur la commune. La commune percevrait une subvention. Monsieur le Maire demande un 1^{er} avis au conseil municipal, qui n'est pas contre à priori. Une étude préalable du projet sera demandée à cette entreprise pour permettre une décision finale.

Le conseil municipal est clos à 20 h 45.